

LE GROUPEMENT PASTORAL COPTASA ADAPTE LE CHARGEMENT, LA CONDUITE DU PATURAGE ET INVESTIT DANS DES POINTS D'EAU

Projet ClimPasto : ADAPTATION DE SYSTEMES AGROPASTORAUX FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le projet ClimPasto vise à mettre en réseau les projets des massifs portant sur l'adaptation des systèmes d'exploitation aux changements climatiques, en développant une approche agropastorale spécifique.

PRÉSENTATION DU GROUPEMENT PASTORAL



COPTASA

- Les Monts du Cantal (15) -
(données 2020)

- Environ 4 000 bovins allaitants (couples VA – génisses de 1an, génisses de 2 ans...)
- 5 salariés en CDI, dont 2 responsables d'unité et 3 vachers. - 190 Adhérents
- 2 100 ha d'estive, de 1100 à 1 500 m
- Transhumance du 25 mai au 15 octobre
- Les surfaces pastorales nourrissent 2 832 UGB pendant 143 j, soit l'équivalent de 5 264 tonnes de MS
- Equipements de l'estive :
 - Parc de contentions
 - Maisons d'habitation pour les salariés
 - Points et/ou réserve d'eau sur toutes les parcelles
 - Pistes ou chemins d'accès

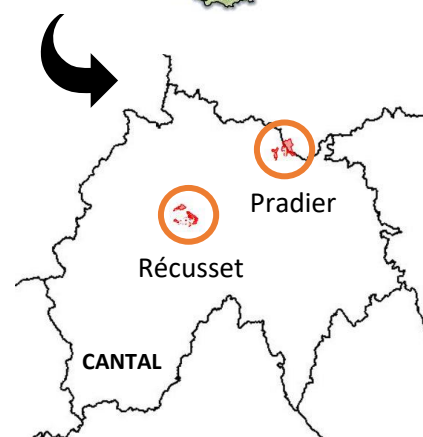
La COopérative de Transhumance et d'Amélioration des Structures Agricoles (COPTASA) a été constituée par un groupe d'agriculteurs, afin de valoriser des pâturages situés entre 1 000 et 1 500 mètres d'altitude.

Elle est créée en 1963 par des éleveurs désireux de trouver des hectares pour conforter leurs exploitations. Les surfaces viennent directement dans le prolongement de l'exploitation de base des sociétaires.

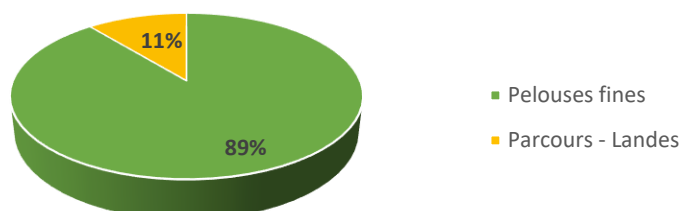
2 100 hectares sont gérés sur deux unités. Tout adhérent doit souscrire une part de capital social par animal mis en pension. Depuis 1963, c'est la troisième génération d'éleveurs qui utilise la structure.

Elle est répartie sur 2 sites :

- Le **site de Récusset** avec 881 ha entre 1 100 et 1 400 m d'altitude se situe à l'Ouest de Monts du Cantal, à proximité de Salers. Cette estive se divise en 3 parties :
 - Une partie, située dans le cirque de Récusset, accueille principalement des génisses de 1 à 2 ans,
 - Celle sur le plateau de Salers, des vaches avec leur veau,
 - Et enfin la dernière, située autour du Puy Violent, avec les génisses de 2 à 3 ans.
- Le **site de Pradiers** avec 1 221 ha entre 1 300 et 1 450 m au nord de la commune d'Allanche et qui déborde sur le département du Puy-de-Dôme. Situé au cœur du Cézallier, le buron de Pallasseyre est le lieu d'accueil des adhérents mais aussi le lieu de vie des bergers pendant toute la saison d'estive.



Types de milieux pastoraux



IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'ALPAGE COLLECTIF

Suite à 50 ans de stabilité, la COPTASA a dû s'adapter à partir de 2015 avec l'accélération du changement climatique !

Les sécheresses de 2018 et 2019 ont amené le groupement à diminuer le chargement et à adapter le pâturage avec une amélioration de l'accès à l'eau.

Les adhérents ont souvent des structures avec des déficits en surfaces récoltables ou bien des chargements conséquents. Leur adhésion au groupement pastoral est essentielle pour l'équilibre du système fourrager même en année climatique normale.

LA COPTASA a dû s'adapter pour maintenir les effectifs et la durée d'accueil des animaux. La volonté forte est de rester un appui fiable pour passer les périodes difficiles.

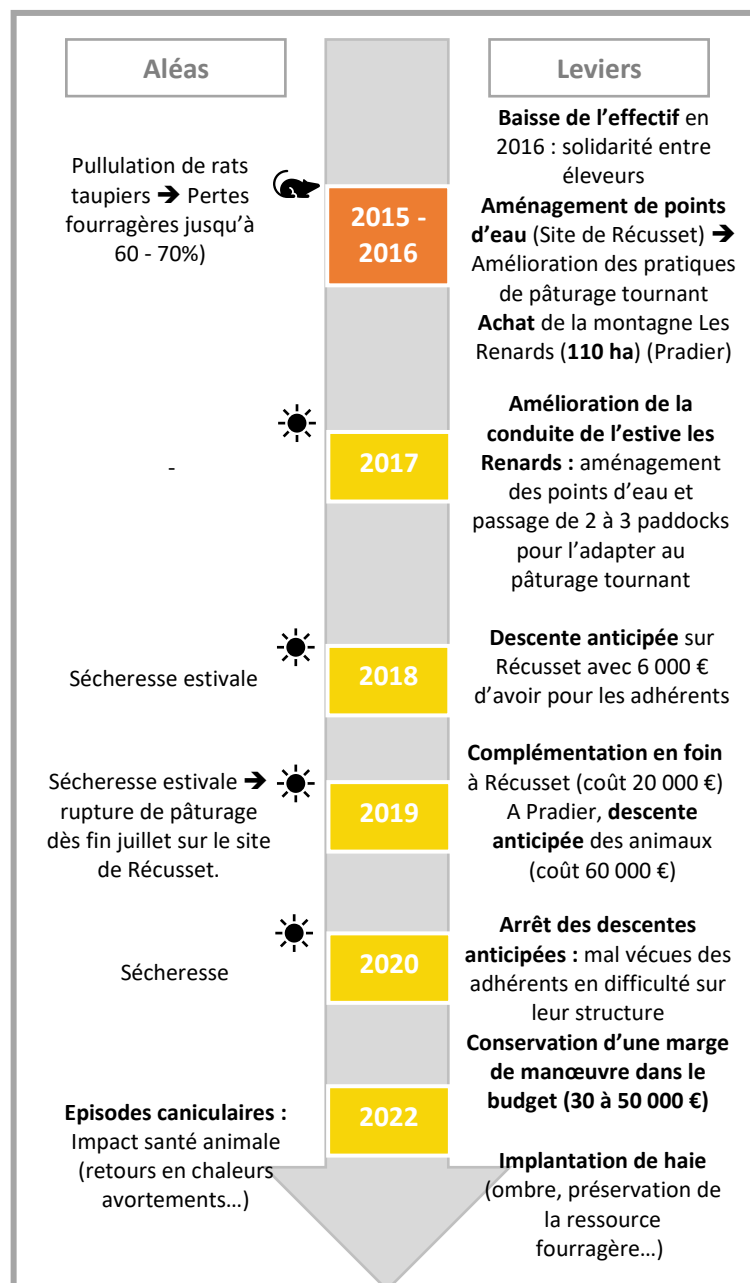
Les solutions étudiées pour consolider le rôle d'appui aux exploitations :

- Adaptation du chargement,
- Agrandissement,
- Aménagement de nouveaux points d'eau et l'amélioration de la conduite du pâturage, réhabilitation de zone humide et implantation de haie,
- Complément ponctuel d'affouragement.



LEVIERS MIS EN PLACE SUR L'ALPAGE COLLECTIF

Adaptation du chargement et de la conduite du pâturage



2015, le point de bascule !

La transhumance était synonyme de sécurité : « Quand les vaches sont montées, on est tranquille jusqu'à fin octobre ! »

La **pullulation de rats taupiers et des sécheresses estivales** successives ont mis à mal les équilibres. La production de biomasse chute, et, avec des fortes chaleurs, l'abreuvement devient une préoccupation majeure.

La **disponibilité en eau** pour l'abreuvement des animaux était parfois insuffisante. Une retenue d'eau a été créée. Elle permet aujourd'hui d'alimenter, avec l'appoint de quelques sources, la totalité des parcelles, ceci sans gaspillage. Des points d'eau sont régulièrement aménagés au cours des années, ce qui permet de disposer pour chaque lot au moins deux points d'eau différents. C'est un atout pour une bonne gestion du pâturage et le confort des animaux.

Le **pâturage tournant est la règle**, chaque lot dispose de 3 à 5 parcelles. La taille des lots varie en fonction de la surface des parcelles et de la disponibilité en eau.

La COPTASA a régulièrement effectué des **investissements pour moderniser** l'outil : équipements de contention, clôtures électrifiées sur toutes les parcelles, création et amélioration des pistes d'accès.

Pour pallier les impacts du réchauffement climatique la COPTASA a réalisé :

- La réduction du chargement avec adaptation du pâturage : Augmentation du nombre de paddocks pour étager davantage la pousse.
- L'agrandissement pour maintenir les effectifs tout en diminuant la pression de pâturage.
- Des investissements dans les points d'eau, préalable indispensable pour améliorer le pâturage, l'implantation de haies et réhabilitation de zones humides.

CONSEQUENCES DE L'ACCES A DE MULTIPLES ESTIVES ELOIGNEES

Témoignage de Georges LOURS - Président de la COPTASA



« Notre stratégie est basée sur la gestion optimale de la ressource. Nous investissons dans l'amendement, la lutte contre les taupes et les rats taupiers. Les points d'eau sont aussi une priorité à la fois pour l'organisation du pâturage, mais aussi pour sécuriser les volumes d'abreuvement sur toute la saison avec la création de réserves par exemple. Les sécheresses de 2019 et 2020 ont été traumatisantes avec des coûts d'affouragement importants et des frais liés à des descentes anticipées. C'est dur pour nos adhérents quand les animaux doivent revenir alors qu'il n'y a plus d'herbe non plus chez eux. Nous avons décidé de garder des marges de sécurité dans le budget pour anticiper cela. Heureusement, notre niveau d'annuité va être divisé par deux d'ici 2025, ce qui nous permet de voir l'avenir plus sereinement, en particulier pour continuer à investir et garder la stabilité de nos tarifs ».

Evolution technique de la conduite de 2010 à 2020

La transhumance est linéaire de 2010 à 2015 Avec environ 4 100 à 4 300 bovins qui montent sur les 2 sites.

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bourrettes	1335	1380	950	1 289	1 254	1 262	1 269
Doublonnes	1285	1320	1070	1368	1 380	1 379	1 308
V. Allaitantes	735	812	545	728	711	750	743
Veaux	735	812	545	682	649	720	719
Taureaux	18	18	14	14	19	20	20
TOTAL	4 108	4 342	3 124	4 081	4 013	4 131	4 059
UGB	2 839	2 978	2 199	2 884	2 862	2 906	2 832
UGB/ha	1.46	1.49	1.04	1.37	1.36	1.38	1.35

En 2016, la pullulation de rats taupiers contraint la réduction de 30 % des effectifs. La solidarité joue à plein : des adhérents non touchés sur leurs surfaces de base acceptent de ne pas monter d'animaux pour soulager les exploitations les plus impactés.

Approche économique de l'adaptation progressive

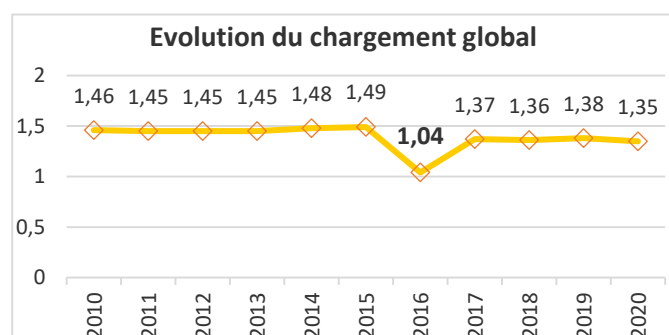
Evolutions principales entre 2015 et 2020

Charges opérationnelles : la principale évolution porte sur le complément de fourrage pour limiter les descentes anticipées. A noter une charge d'amendement destinée à améliorer la productivité des estives.

Charges de structure : l'entretien des points d'eau se développe et les indemnités pour descente anticipée sont encore présentes. La COPTASA continue d'investir en 2020 avec 70 000 € pour des pistes et des points d'abreuvement.

Pour les recettes : les revenus des pensions restent stables et les tarifs n'augmentent pas pour les adhérents. L'arrivée des MAEC et des aides découplées de la PAC permettent d'équilibrer le budget. *En espérant que ces aides soient pérennisées pour la prochaine programmation.*

En 2017, la mise en service de la montagne des renards avec 110 ha supplémentaires permet de revenir au niveau de 2015 en matière d'effectifs d'animaux.



Le chargement est fortement réduit en 2016 avec 1.04 UGB/ha contre 1.5 en 2015. A partir de 2017 la COPTASA décide de garder de la souplesse et stabilise son chargement à 1.35 UGB/ha.

EVOLUTION DEPENSES	2015	2020
AMENDEMENTS	0	18 301
FOURRAGES	0	40 313
TOTAL ACHATS ET APPRO	59 274	117 795
ENTRETIEN PATURES ET POINT EAU	880	3 390
INDEMNITES ANIMAUX	1 200	8800
TOTAL CHARGES EXTERNES	159 780	174 613
EVOLUTION RECETTES	2015	2020
PENSIONS	564 362	551 557
MAEC		60000
AIDES PAC		19 681
PRODUITS D'EXPLOITATION	565 987	646 931

Approche sociale et environnementale

Du point de vue social, ce sont principalement les salariés qui en 2019 ont dû s'adapter pour la distribution des fourrages. Cela a généré une charge de travail supplémentaire. Le risque est que cela se ressente sur la surveillance des troupeaux. Cette mesure doit rester exceptionnelle.





L'approche environnementale concerne l'aménagement des points d'eau pour limiter l'abreuvement direct dans les cours d'eau et garder une bonne qualité de l'eau à la COPTASA ainsi que les structures en aval. L'amélioration du cloisonnement des parcelles propose une consommation plus homogène de l'herbe et évite les zones de sous et de sur pâturage.

Un diagnostic préalable à l'aménagement des points d'eau a été réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels et pris en charge. De l'eau est prélevée mais le trop plein est ensuite reversé dans le milieu naturel. De

plus une zone humide a été réhabilitée par le comblement d'un fossé, ce qui présente à la fois un enjeu pour la biodiversité et un intérêt pour la ressource fourragère, qui bien que grossière, reste disponible en période sèche.

Par ailleurs, une haie de résineux datant d'une vingtaine d'année, permet d'abriter les animaux qui s'y regroupent volontiers, mais présente des arbres morts et des trous. Une implantation d'une nouvelle haie de feuillus avec des essences locales est prévue et permettra de mieux préserver la ressource ombragée et les animaux.

Avantages et inconvénients des leviers

 AVANTAGES	 INCONVENIENTS
<p>La baisse du chargement par le biais de l'agrandissement amène moins de pression de pâturage et permet de passer plus facilement la période estivale (baisse de production d'herbe) liée à l'évolution climatique.</p>	<p>Investissement conséquent du fait du cout d'accès au foncier élevé dans le département.</p>
<p>La mise en place du pâturage tournant avec le cloisonnement en paddock permet d'étaler davantage la pousse de l'herbe. Le temps de repousse entre 2 passages est plus important pour une meilleure valorisation par les animaux.</p>	<p>Investissements pour l'aménagement de points d'eau, de clôture et de chemins d'accès.</p>
<p>La création de 2 points d'eau par paddock permet de ne pas gaspiller d'eau, de limiter l'érosion autour des bacs et d'amener plus de sérénité au lot (moins de compétition).</p>	<p>Bien anticiper le cloisonnement et le positionnement des points d'eau. Favoriser au maximum l'acheminement de l'eau par gravité pour limiter le coût.</p>

CONCLUSION

L'adaptation de la COPTASA au changement climatique repose principalement sur la baisse du chargement et l'optimisation du pâturage. L'opportunité de l'agrandissement de 110 ha a permis de garder un nombre constant d'animaux pris en estive tout en diminuant la pression de pâturage. Sans cette opportunité il aurait fallu baisser les effectifs, ce qui se répercute directement sur les exploitations des adhérents. L'organisation du pâturage tournant est une pratique historique, mais il faut l'adapter à la baisse de la ressource liée à la sécheresse. Cela passe par des aménagements avec plus de paddocks pour étager et prolonger la pousse de l'herbe en lien avec la création de points d'eau. La PAC 2015 a donné des marges de manoeuvre avec la contractualisation des MAEC et les paiements découplés, en espérant que le maintien de ces aides assure l'équilibre budgétaire du groupement.



Remerciements à la COPTASA enquêtée par M. Didier NUREAU de la Chambre d'Agriculture du Cantal (didier.nureau@cantal.chambagri.fr) en 2021.

Crédit photos : M. D.Nureau.

Une étude coordonnée par le SUACI Montagn'Alpes, soutenue par le Réseau Rural National et avec le soutien financier du FEADER, l'ANCT et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.